

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2025 **L'Acquisition de batardeaux financée par la Ville pour lutter contre les risques d'inondations**



**Pour lutter contre les inondations, la Ville de Bayonne propose de financer l'acquisition de batardeaux, aussi appelés portes anti-inondation, à destination des habitants et des commerçants susceptibles d'être concernés en bord de Nive et d'Adour. À l'occasion du dernier conseil municipal, les élus ont acté la mise en place pour deux ans (soit jusqu'en décembre 2027) de cette subvention pouvant atteindre jusqu'à 50 % du coût d'acquisition des matériels.**

La Ville considère qu'elle doit une nouvelle fois inciter les personnes susceptibles d'être affectées par les crues à acquérir, conserver et mettre en place autant que de besoin des systèmes de batardeaux. Ces dispositifs provisoires et amovibles obstruent une ouverture afin d'empêcher l'eau de rentrer. Efficaces et rapides à installer, ils permettent de lutter efficacement contre les crues soudaines de la Nive, mais aussi de l'Adour. Il est fortement recommandé pour les riverains directs et les commerçants de ces secteurs.

#### **Subvention à l'acquisition de batardeaux, mode d'emploi**

Les subventions s'adressent aux commerçants, aux co-proprétaires et aux particuliers dont les pas de porte sont susceptibles d'être touchés par des crues. L'aide financière accordée représente 50 % TTC de la dépense, hors travaux de fixation et de réglage des seuils et montants de portes. Les personnes intéressées doivent présenter un devis pour accord préalable de la Ville. La subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée.

**Pour plus d'informations, les habitants et commerçants sont invités à contacter la direction des infrastructures et des espaces publics au 05 59 46 60 81 ou par courriel à l'adresse [espaces.publics@bayonne.fr](mailto:espaces.publics@bayonne.fr).**